



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 14 novembre 2023]

Date de la convocation

8 novembre 2023

Date de mise en ligne

16 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 2

Votants : 29

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoins*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Marie MONTELS, *Conseillers*.

Absents et représentés : Pierre TRANIER, Elisa GILLET

Absents : Christelle HARDY, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER

N° 129/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Réfection de l'éclairage public sur le pont Saint-Michel : convention avec la commune de Brens

Madame le Maire informe l'assemblée que parallèlement aux travaux de réfection du pont Saint-Michel réalisés par le Conseil Départemental, il a été convenu avec la commune de Brens de remplacer le réseau d'éclairage public hors d'usage par du matériel neuf plus performant et plus économique (LED).

Les règles de répartition des dépenses entre les deux communes seront fixées par une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention ci-annexée entre la commune de Brens et la commune de Gaillac afin de fixer les modalités de répartition des dépenses pour la réfection de l'éclairage public du pont Saint-Michel, son entretien et ses consommations,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention et de prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

1 annexe

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention ci-annexée entre la commune de Brens et la commune de Gaillac afin de fixer les modalités de répartition des dépenses pour la réfection de l'éclairage public du pont Saint-Michel, son entretien et ses consommations,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et de prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 15 novembre 2023